

*Au lycée, j'y vais à vélo !*

---

PRÉSENTATION DU DÉFI





## Objectif

Le Défi « J'y vais ! » a pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables. L'enjeu est de diminuer notre empreinte carbone lors de nos déplacements et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Le défi « Au lycée, j'y vais à vélo ! » est une déclinaison du Défi « J'y vais ! ».

## Principe

Comptabiliser pendant une période de trois semaines le nombre de participants se rendant à leur établissement à vélo. Le Défi prend en compte les élèves, l'équipe enseignante et les personnels administratifs et techniques de l'établissement.



## Qui peut participer ?

Le Défi « Au lycée, j'y vais à vélo ! » est ouvert à tout, public ou privé, situé sur les territoires du Défi.

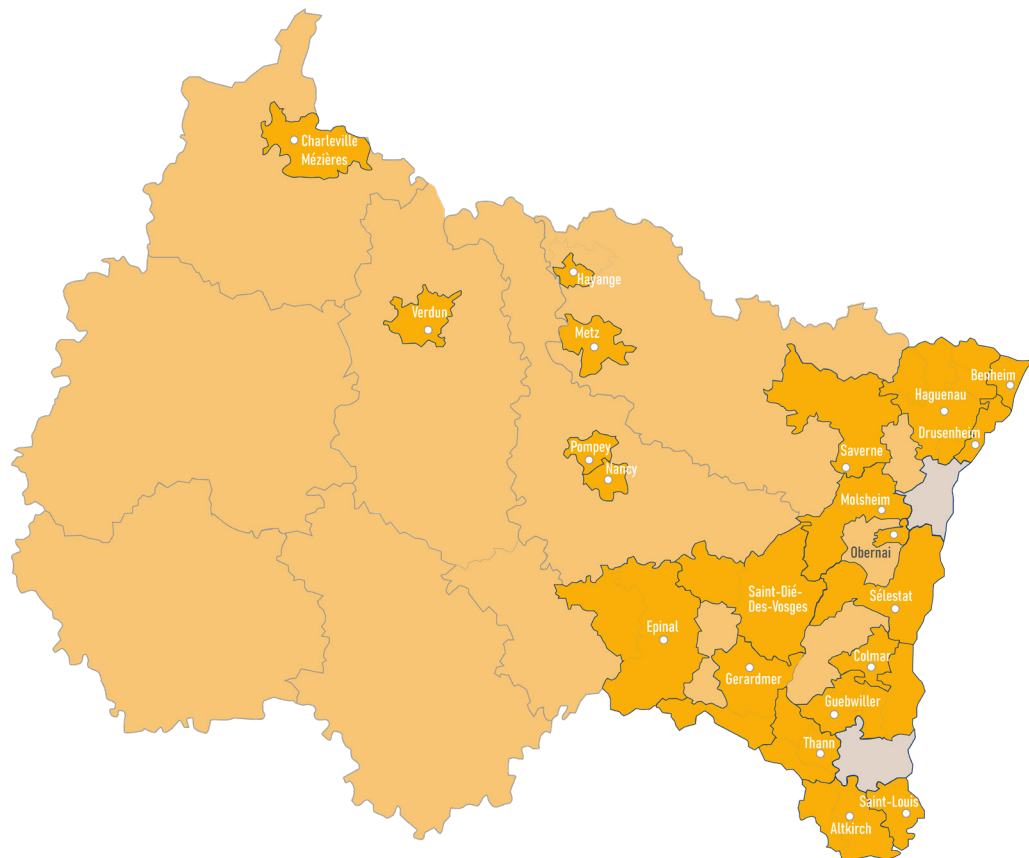
Le Défi a pour but de mobiliser le maximum de participants dans la convivialité pour les inciter à changer leurs habitudes et modes de déplacement.

# Périmètre du défi

Le Défi est organisé par Vélo et Mobilités Actives Grand Est dans le cadre d'une convention avec l'ADEME Grand Est, en partenariat avec 29 collectivités et territoires du Grand Est.

La carte ci-contre présente les territoires couverts par le défi lycée

- CA Ardenne Métropole
- Métropole du Grand Nancy
- CA Grand Verdun
- Metz Métropole
- CC du Bassin de Pompey
- CA Val de Fensch
- CC Plaine du Rhin
- CC du Pays Rhénan
- PETR Alsace du Nord
- PETR Bruche-Mossig
- PETR Sélestat Alsace Centrale
- CC Canton d'Erstein
- Pays de Saverne Plaine et Plateau
- CC Pays de Ste Odile
- Colmar Agglomération
- PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon
- PETR du Pays Thur-Doller
- PETR du Pays du Sundgau
- Saint-Louis Agglomération
- PETR du Pays de la Déodatie
- SCoT Vosges Centrales (CA Epinal + CC Mirecourt Dampierre)
- PNR des Ballons des Vosges



**Défi scolaire**  
(écoles + collèges + lycées)

voir article 3 du règlement



## Quand ?

Le défi aura lieu du 17 mai au 06 juin 2021.



## Comment ?

Chaque établissement souhaitant participer au Défi doit s'inscrire sur le site Internet via un référent identifié avant le 31 mai.

Pour vous permettre d'animer ce défi, des supports de communication sont mis à disposition sur le site internet.



## Combien ?

La participation au défi est gratuite.



## *Modes de déplacement retenus*

Seuls les déplacements à vélo sont pris en compte pour les lycéens.

Les déplacements à vélo à assistance électrique au pédalage sont admis pour les personnels enseignant, administratif ou technique de l'établissement.

Sont exclus les vélos électriques assimilés à des cyclomoteurs.

## Déplacements comptabilisés

Les déplacements pris en compte sont ceux effectués pour les trajets domicile-établissement (aller/retour).

Les autres déplacements, activités sportives, sorties scolaires ou déplacements professionnels pour le personnel, ne sont pas pris en compte.

*Les kilomètres effectués en mode de déplacement actifs sont valorisés dans le cadre de l'action solidaire associée au Défi.*



# Comptage et transmission des résultats

Un classement sera établi entre les établissements participants.

Le comptage des participants, jours de participation et kilomètres parcourus, est réalisé en interne par le référent de chaque établissement, ou par chaque participant directement sur le site internet du défi.

Tous les km parcourus devront être enregistrés au plus tard **le vendredi 11 juin 2021 à 19h** sur le site Internet du Défi.



## *Annnonce des résultats et remise des dotations*

Les organisateurs annonceront les résultats au niveau régional le vendredi 18 juin lors d'une cérémonie au cours de laquelle seront remis les chèques aux acteurs bénéficiaires de la dotation solidaire du Défi, au nom de tous les participants aux Défis.



# Action solidaire

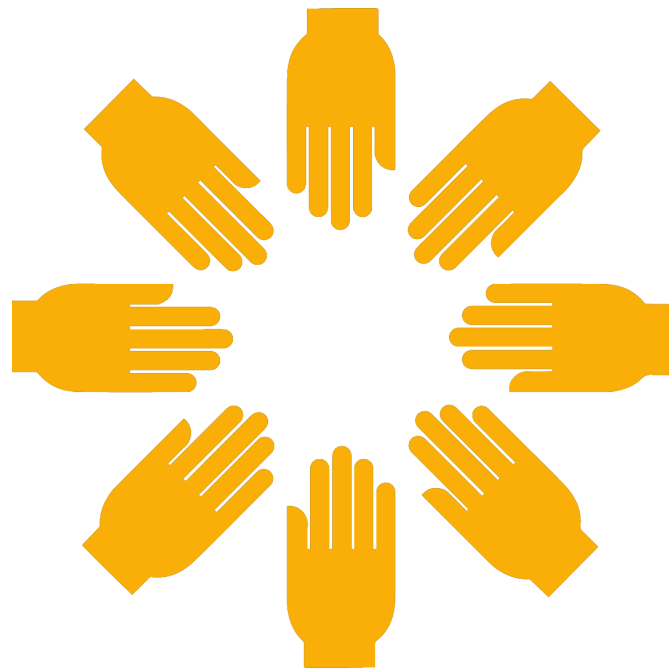
Le total des kilomètres parcourus pendant la durée du Défi « J'y vais ! » sera converti en dotation financière au bénéfice d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité, ou de la santé.

## 2 TYPES DE DOTATIONS EXISTENT EN 2021

- la dotation des territoires partenaires au Défi
- les dons des participants

Les modalités seront spécifiées sur le site internet du Défi :

<https://defi-jyvais.fr>.



# Politique de protection des données personnelles

*Lors de l'inscription au Défi et lors de la saisie des résultats, les référents et certains participants communiqueront leurs adresses mail. Ces informations personnelles ne feront l'objet d'un traitement par les organisateurs qu'aux fins de gestion de la participation au Défi, pour informer sur le résultat final et pour les inviter à participer à l'édition de l'année suivante.*

*Les référents et les participants pourront choisir de recevoir après le Défi un questionnaire sur leur participation au Défi.*

*De la même manière, un second accord leur sera demandé pour recevoir des informations de la part des collectivités et territoires du Défi sur les actions et démarches qu'ils mènent en matière de mobilité et de déplacements.*

*Les informations recueillies sont uniquement destinées aux organisateurs du Défi. Ces données seront conservées uniquement sur la durée du Défi. Selon les choix des participants mentionnés ci-dessus, ces données pourront être conservées pour une durée de 18 mois pour leur diffuser les informations choisies.*

*Les données pourront également être conservées en cas de contestation des résultats du Défi. Seules les données concernées par la contestation seront alors conservées jusqu'au règlement de la contestation.*

*Les participants peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits).*

*Les bases légales de ce traitement sont l'intérêt légitime et le consentement : cf. article 6.1.a) et f) du Règlement européen sur la protection des données. Pour exercer ces droits, retirer leur consentement ou pour toute question sur le traitement de leurs données, les structures participantes peuvent s'adresser à : [contact@defi-jyvais.fr](mailto:contact@defi-jyvais.fr).*

Avec le soutien de

**climaxion**  
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Egalité  
Territoires  
Finances

ADOME  
AGENCE NATIONALE  
DE DÉVELOPPEMENT  
RURAL

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE  
L'Europe s'invente chez nous

Vélo et Mobilités Actives  
Grand Est

REPUBLIQUE  
MEURTHE  
MOSELLE

**Moselle**  
L'Eurodépartement

ALSACE  
Collectivités  
européennes

**ARDENNE**  
METROPOLE

AGGLOMÉRATION  
DE CHALMONT

**Bassin de  
Pompey**  
Communauté de communes

**métropole  
Grand Nancy**

PAYS DU  
**LUNÉVILLOIS**

**GRANDVERDUN**  
Agglomération

Portes  
de France  
**ILLONVILLE**  
Communauté de communes  
Territoires  
d'excellence

VAL DE FENSCH  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Metz  
**Métropole**

**Metz à vélo**

Communauté de  
Communes  
**Sarrebourg  
Moselle Sud**

Plaine  
du **Rhin**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

**Pays  
Rhénan**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PETR  
**Alsace  
du Nord**  
CLIMAT

PAYS DE SAVERNE  
PLAINE ET PLATEAU

BRUCHE  
**MOSSIG**  
POLE D'EQUILIBRE  
TERRESTRIEL ET MARIAL

**S**  
Pays de  
**Inte  
Ostie**  
Communauté de Communes

Saône et  
**Alsace  
Centrale**  
Pole et Equilibre Territorial et Rural  
MOSELLE

**COLMAR**  
AGGLOMÉRATION

**PAYS  
RHIN VIGNOBLE  
GRAND BALLON**  
TERritoire de Projets

**Pays  
Thur Doller**  
Pole de Développement Territorial et Rural

**PAYS DU SUNDGAU**

**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Pole de Projets

**PAYS DE LA  
Déodatie**  
Pole de Projets et de Développement Territorial

**SCOT**  
Syndicat Mixte de  
Cofinancement Territoriaux  
DU SCOT DES

**Parc  
national  
des Gorges  
des Vosges**

